

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SÈVES-TAUTE  
EN PAYS DE PÉRIERS

- Villes et territoires
- Énergie
- Collectivité

### Organisme

- Communauté de communes Sèves-Taute
- Département de la Manche
- Budget : 5 M €
- Nombre de salariés : 45 agents

### Partenaires

- ADEME Direction régionale Basse-Normandie
- Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin
- Conseil régional de Basse-Normandie
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

### Coût de l'opération (HT)

L'opération ne fait pas l'objet d'un chiffrage global, certaines des actions n'étant pas encore suffisamment avancées pour être chiffrées.

### Aides d'Etat

L'ADEME aide au travers du cofinancement du poste du conseiller Énergie Climat du Parc naturel régional qui anime le projet. L'Etat aide à hauteur de 500 000 € dans le cadre de l'AMI national TEPCV.

### Bilan en chiffres

Objectifs 2030 : économiser 2 000 tep (consommation annuelle de 11 000 tep)  
Produire 6 000 tep d'énergies renouvelables (4 200 tep sont déjà produites par un parc éolien et des chaudières bois-énergie)

### Dates importantes

- Démarrage du projet : mai 2014
- Territoire reconnu en transition énergétique par l'ADEME et le Conseil régional de Basse-Normandie : juillet 2015



## La Communauté de communes de Sèves-Taute s'engage dans la transition énergétique

### ■ Contexte et enjeux

En réponse à une Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposé par l'ADEME et le Conseil régional de Basse-Normandie, la Communauté de communes Sèves-Taute, accompagnée par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, a décidé en mai 2014 de s'engager dans une démarche pilote de «Territoire en transition énergétique».

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de l'Agenda 21 (reconnu en 2012) et du PLUI (en cours) animés par la Communauté de communes.

Outre l'intérêt concernant la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de cette démarche est d'inciter chacun à modifier progressivement ses habitudes et son comportement pour « faire autrement pour continuer à faire ».

Il s'agit d'une nouvelle forme de développement économique et social local, favorisant les économies financières pour les collectivités, les entreprises et les habitants et permettant de créer des emplois locaux autour des actions de rénovation, d'approvisionnement local, de développement des énergies renouvelables (filiale bois énergie, méthanisation...).

Sur la base de ce programme d'actions élaboré après un an de concertation, la Communauté de communes de Sèves-Taute a été reconnue comme premier territoire bas-normand en transition énergétique par l'ADEME et le Conseil régional de Basse-Normandie en juillet 2015.

Cette reconnaissance a permis à la Communauté de Communes d'être labellisée TEPCV.

### ■ Rôle de l'ADEME

L'ADEME a un rôle d'accompagnement à la fois technique et financier. Un poste de Conseiller en Énergie Climat Partagé a été co-financé par l'ADEME et la Région au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Le rôle de ce chargé de mission est d'accompagner les EPCI de son territoire qui s'engagent dans l'AMI Territoires en Transition Énergétique. Il apporte des conseils en matière de concertation, de définition du scénario de transition énergétique élaboré avec les acteurs du territoire grâce aux données de l'OBNEC (Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat) et pour élaborer le programme d'actions. L'ADEME apporte son expertise technique à la collectivité sur les actions qu'elle souhaite mettre en place.

### ■ Action mise en place

Au terme d'un an de concertation, un programme de 26 actions liées aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, est élaboré : urbanisme, habitat, mobilité, agriculture, économie circulaire, sensibilisation des habitants, éolien, bois énergie, méthanisation, solaire, implication des citoyens dans les investissements...

Les objectifs, correspondant à ceux du Schéma Régional de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), sont définis à l'horizon 2020 et 2030 pour chaque action.

## Enseignements :

### Témoignage de Mme Anne

**HEBERT**, Présidente de la  
Communauté de Communes :

« La démarche de transition s'est appuyée sur une large concertation de l'ensemble des acteurs, dont l'Agenda 21 a facilité la mobilisation. »

### Témoignage de M. Denis

**LETAN**, conseiller Energie Climat  
au PNR des Marais du Cotentin et du  
Bessin :

« Le programme d'action génère de l'activité et de l'emploi de proximité, et améliore l'attractivité du territoire. »

### Témoignage de M. François-

**Marie HEBERT**, président de  
l'Association des Energies Nouvelles  
(ADEN) :

« Le territoire a un potentiel élevé de développement des énergies renouvelables. Cette démarche nous permet de l'optimiser et d'initier un projet citoyen. »



## En savoir plus :

Sur le site internet de l'ADEME :

[www.ademe.fr/EAS](http://www.ademe.fr/EAS)

Le site internet de l'ADEME  
en Basse-Normandie :

[www.basse-normandie.ademe.fr](http://www.basse-normandie.ademe.fr)

[www.seves-taute.com](http://www.seves-taute.com)

## CONTACTS :

### ■ Communauté de communes Séves-Taute

Mme Anne HEBERT (Présidente)

Tél : 02 33 76 58 65

### ■ PNR Marais du Cotentin et du Bessin

M. Denis LETAN

Tél. : 02 33 71 61 90

[dletan@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:dletan@parc-cotentin-bessin.fr)

### ■ ADEME Direction régionale Basse-Normandie

Mme Karine BOSSER

Tél : 02 31 46 89 61

[karine.bosser@ademe.fr](mailto:karine.bosser@ademe.fr)

## ■ Résultats

Les actions sont progressivement mises en œuvre :

- Une **opération de revitalisation du centre bourg de Périers** : d'importants moyens d'ingénierie sont déployés pour améliorer l'attractivité et lutter contre la vacance de logements dans le centre bourg de Périers (1,5 etp).
- Une **plateforme de la rénovation de l'habitat** sera mise en œuvre pour favoriser la rénovation de logements, y compris par de l'auto-réhabilitation accompagnée.
- La **rénovation thermique BBC** de nombreux bâtiments publics et la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes (extinction, mise en place d'horloge, changement des ampoules...).
- Un **plan global de déplacement** est initié pour favoriser la mobilité durable sur le territoire communautaire.
- Un **réseau local de l'alimentation de qualité** est en phase de réflexion, pour privilégier le recours aux produits locaux et développer les liens entre agriculture, jardin et cuisine.
- Les agriculteurs sont mobilisés dans le cadre d'une **démarche collective de diagnostics Diaterre** et de formation vers des systèmes agricoles économes et favorisant la production et l'utilisation des énergies renouvelables.
- Des **projets citoyens** solaires photovoltaïques et éoliens sont à l'étude.

## ■ Focus : les 3 conseils de la collectivité

### >> Disposer d'une forte volonté politique locale

Disposer d'une forte volonté politique locale d'initier une démarche vers la transition énergétique.

### >> Mobiliser dans une démarche pédagogique et ludique

Mobiliser dans une démarche pédagogique et ludique, mettant en avant l'ensemble des atouts de la transition : plus-value sur l'économie locale, l'emploi de proximité, l'attractivité du territoire... S'appuyer sur les acteurs déjà engagés dans des actions exemplaires.

### >> Promouvoir la démarche de transition énergétique

Promouvoir la démarche de transition, auprès de tous les acteurs du territoire, qui se l'approprient selon leur sensibilité : écoles, commerçants, artisans, habitants, associations... Ceci exige une communication spécifique de la collectivité, qui privilégie cette thématique dans sa communication (logo, articles dans le bulletin communautaire et dans ceux des communes) et organise des animations spécifiques : festival sur le thème de l'énergie, formation d'équipes dans le cadre du Défi « famille à énergie positive »...

## ■ Facteurs de reproductibilité

Sous réserve d'un portage politique fort et la possibilité de disposer d'ingénierie et d'accompagnement technique, tous les territoires urbains et ruraux peuvent s'engager dans la transition énergétique.

L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)